

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 27 avril 1945

918. Mesures à prendre en faveur des personnes
se trouvant encore dans les camps allemands.

Département politique. Verbal

Le chef du département politique communique qu'il a reçu des nouvelles alarmantes concernant le sort des personnes qui se trouvent encore dans les camps de concentration allemands, lesquelles personnes sont menacées de mort par famine¹. Il semble que le seul moyen de sauver ces gens soit d'aller les chercher dans leurs camps au moyen d'autocars ou de camions.

Après échange de vues, le Conseil

décide

1° d'autoriser le département politique à charger le ministre de Suisse en

1. *Appel téléphonique de M. Carl Burckhardt (Président du CICR), du 23 avril 1945 à 19 h 30:* Les nouvelles reçues du CICR sur les camps de concentration en Allemagne sont mauvaises. Certains agents du Comité ont fait des constatations très graves. Sans doute le tapage fait par les alliés sur ce qui a été découvert à Buchenwald et ailleurs, aura-t-il provoqué une réaction dont les internés et déportés font en définitive les frais. Le Dr. Hans Bachmann (secrétaire-général-adjoint de Carl Burckhardt) est parti en toute hâte pour Innsbruck, pour attirer in extremis l'attention des autorités allemandes (probablement le général Kaltenbrunner) sur les horreurs de la tragédie qui se prépare. *Notice d'Edouard de Haller (Délégué du Conseil fédéral aux Œuvres d'Entraide internationale) du 24 avril 1945. Cf. E 2001 (D) 3/474.*

1090

28 AVRIL 1945

Allemagne de tenter auprès des autorités allemandes une démarche en faveur des personnes se trouvant encore dans les camps allemands²;

2° d'inviter le commandement de l'armée à mettre des véhicules à disposition pour le cas où les transports en question pourraient se faire³.

2. *Le 28 avril, à 23 h 20, le Département politique expédie le télégramme suivant à la Légation de Suisse en Allemagne, installée à Bernried-bei-Tutzing: Monsieur Frölicher est prié de faire une démarche auprès des autorités allemandes, soit délégué Auswärtiges Amt dans le réduit, soit Général Kaltenbrunner, adjoint de Himmler. Selon rumeurs persistantes auxquelles Conseil fédéral ne peut rester insensible, extermination de déportés encore dans les camps serait envisagée. Demandez si ces rumeurs sont exactes pour qu'on puisse les démentir dans la négative ou, si elles sont fondées, insistez sur la gravité de telles mesures. Ajoutez que le Conseil fédéral fait tout ce qui est en son pouvoir pour aider la Croix-Rouge à aller chercher et à amener en Suisse les déportés et prisonniers que l'Allemagne s'est déclarée d'accord de libérer. (E 2001 (D) 3/474).*

3. *Le Commandant de l'armée ayant posé des conditions pour mettre à disposition des véhicules, le CICR entreprend des démarches et obtient une assurance écrite du Gouvernement français et des promesses orales des Anglais et des Américains pour la fourniture de benzine et de pneus. (Cf. Bericht über den Koordinationsrapport du 30 avril 1945, E 27/9915).*

En raison de la fin des combats le 8 mai 1945, ce projet de transport des prisonniers n'a pas pu être mené à bien.